

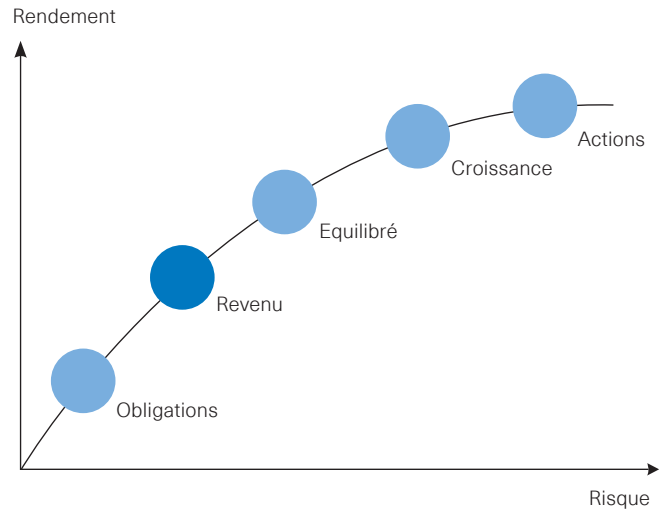
Stratégie: Revenu CHF

Profil de l'investisseur et objectif de placement Revenu CHF

Les placements de cette catégorie conviennent particulièrement aux investisseurs qui ne souhaitent courir qu'un risque limité, tout en ne voulant pas totalement laisser passer des opportunités de rendement plus élevées qu'offrent les actions ou les monnaies étrangères. L'objectif de placement consiste à réaliser un revenu régulier à partir des produits des intérêts et des dividendes, complété par de possibles gains de capital, afin de garantir à long terme le maintien réel des valeurs patrimoniales.

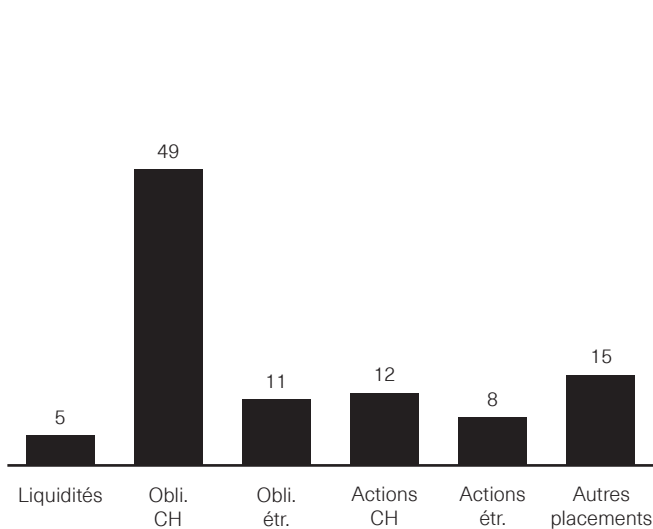
Instruments de placement

Essentiellement des titres à taux fixe. Part sous-pondérée en actions et placements non traditionnels (immobilier, matières premières et métaux précieux).



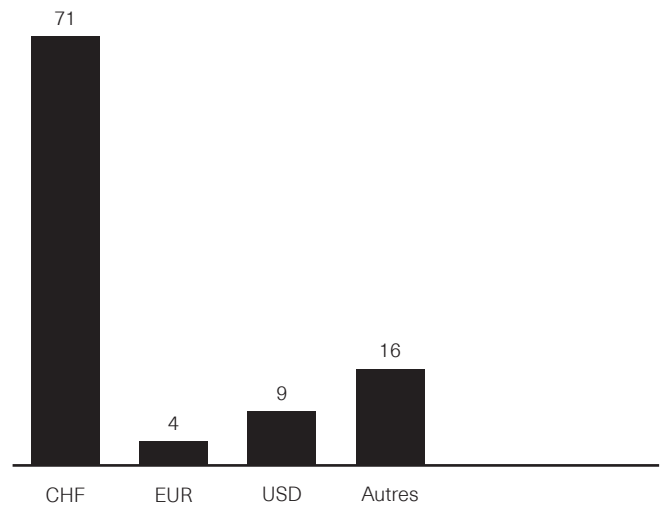
Catégories de placement

en %



Monnaies

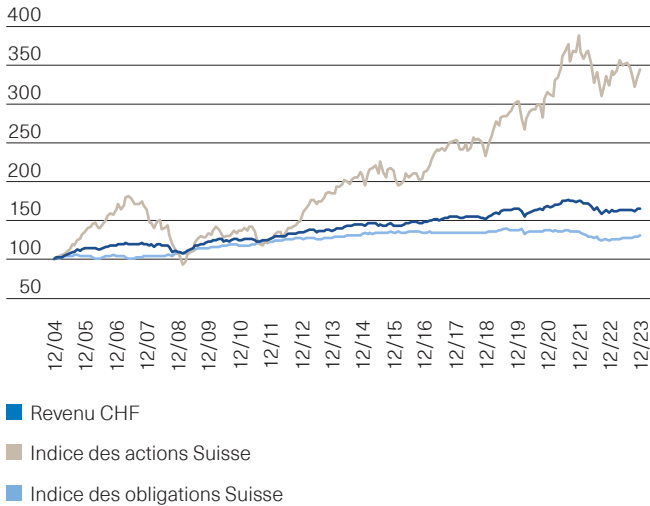
en %



Backtesting / analyse de crise

Performance de la stratégie de placement Revenu CHF

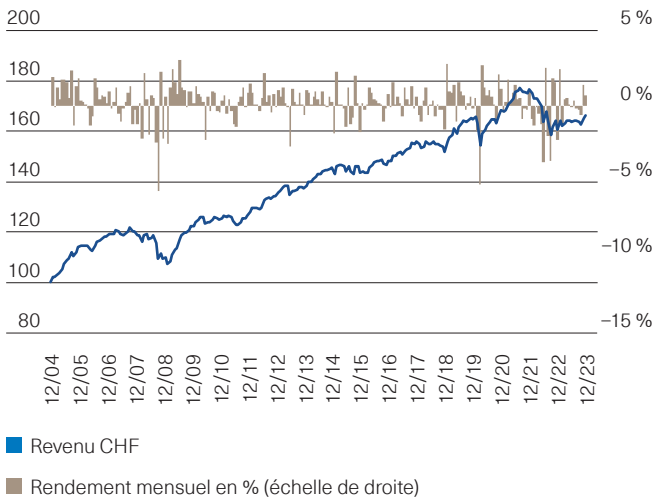
Indice de performance en CHF, 12/04=100



Performance de la stratégie de placement Revenu CHF avec rendements mensuels

Indice de performance en CHF, 12/04=100

Rendement mensuel



	Stratégie de placement	Obligations	Actions
Rendement par an	2,7 %	1,4 %	6,7 %
Écart-type par an	4,3 %	2,7 %	12,6 %

Un portefeuille présentant une structure de proposition de placement Revenu CHF a précédemment atteint un rendement moyen de 2,7 % par an. L'écart-type, qui mesure la marge de fluctuation des rendements, s'élevait à 4,3 % par an. Cette marge signifie que dans 68 % de toutes les périodes d'un an, le rendement a évolué dans une fourchette d'écart-type par rapport au rendement moyen comprise entre -1,5 % et 7,0 %.

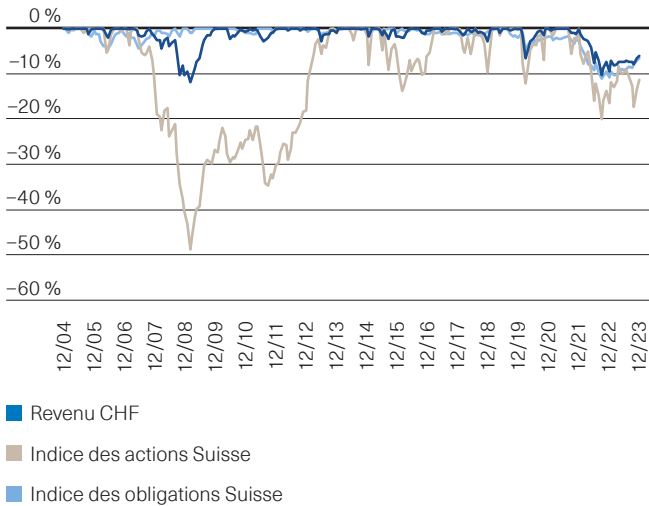
Fourchette des rend. mensuels historiques	Stratégie de placement	Obligations	Actions
Minimum	-5,6 %	-4,0 %	-10,2 %
Maximum	3,1 %	3,3 %	9,6 %

Au cours d'un mois calendaire, le rendement le plus bas obtenu par le biais de la stratégie Revenu CHF s'est établi à -5,6 %, le plus élevé à 3,1 %.

Backtesting / analyse de crise

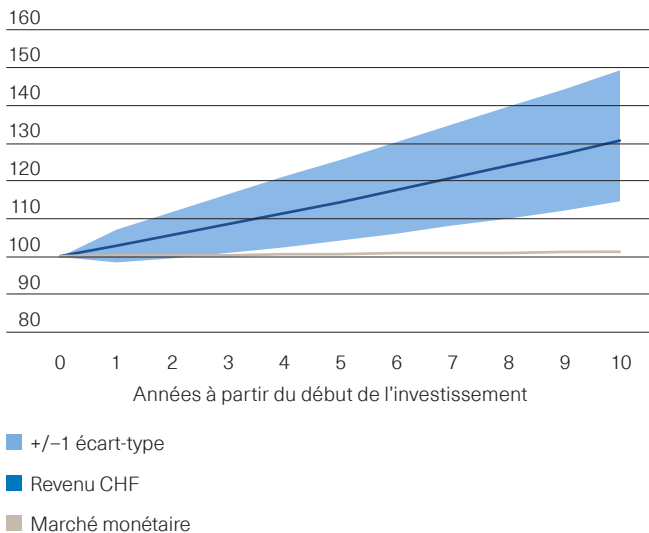
Perte de valeur temporaire depuis la dernière valeur maximale

Perte de valeur cumulée



Évolution attendue de la stratégie de placement par rapport au marché monétaire sur la base des rendements historiques

Situation patrimoniale (investissement initial = 100 CHF)



	Stratégie de placement	Obligations	Actions
Perte de valeur temporaire max.	-12,1 %	-11,3 %	-48,8 %
Durée max. de la phase de perte (en mois)	28	52	76

Sur la base d'une valeur maximale atteinte une fois par le passé, la perte de valeur cumulée enregistrée dans le cadre de la stratégie de placement Revenu CHF n'a jamais excédé 12,1 %. Les phases de pertes temporaires ont duré jusqu'à 28 mois avant que la dernière valeur maximale ne soit de nouveau dépassée. Malgré ces phases négatives, la stratégie de placement Revenu CHF a permis d'atteindre un rendement moyen positif de 2,7 % par an sur l'ensemble de la période considérée.

La bande bleue représentée reflète les différents scénarios d'évolution dans le cadre de la stratégie de placement Revenu CHF, avec un écart-type par rapport au rendement moyen compris entre +/- 1. Normalement, dans 68 % des cas, les rendements se situent à l'intérieur de cette fourchette. La probabilité pour que la stratégie Revenu CHF permette d'obtenir en trois ans un rendement supérieur au marché monétaire devrait donc être supérieure à 84 %.

Indices utilisés

Focus Suisse

Liquidités	
Liquidités CHF	FTSE 3M CHF Eurodeposit
Obligations	
Obligations CHF	12/04-01/08 BofA ML Switzerland Government Index; à partir de 02/08 Swiss Bond Index AAA-BBB 1-10 TR
Obligations EUR	J.P. Morgan GBI EMU
Obligations Monde	Bloomberg Global Aggregate Corporate CHF-hedged
Obligations à haut rendement	12/04-12/05 Bloomberg Pan-European High Yield (Euro) unhedged; à partir de 01/06 Markit iBoxx EUR Liquid High Yield
Actions	
Actions Suisse	Swiss Performance Index
Actions Europe	MSCI Europa NR
Actions États-Unis	MSCI USA NR
Actions EMMA	MSCI Emerging Markets NR
Actions Japon	MSCI Japan NR
Actions Monde	MSCI AC Monde sans Suisse CHF-hedged
Autres	
Immobilier	SXI Real Estate Funds TR (SWIT)
Or	Gold Pool Commodity Index
Matières premières	Bloomberg Commodity ex-Agriculture and Livestock TR
Indices comparatifs	
Actions Suisse	Swiss Performance Index
Obligations CHF	12/04-01/08 BofA ML Switzerland Government Index; à partir de 02/08 Swiss Bond Index AAA-BBB 1-10 TR

La représentation de l'évolution de la performance et les calculs en résultant se fondent sur les données mensuelles historiques relatives aux indices durant la période de décembre 2004 à décembre 2023. Les séries d'indices utilisées figurent en annexe. Les calculs portant sur la marge de fluctuation sont basés sur le concept de loi normale.

Les présentes informations ne constituent ni un conseil ni une recommandation de placement, une offre d'achat ou une aide à toute décision en matière juridique, fiscale, économique ou autre. Elles servent uniquement à expliquer de façon globale les caractéristiques d'une stratégie de placement déterminée ou le comportement de celle-ci durant une certaine période dans le passé. Les déclarations, les données de base et de référence ainsi que les informations sur les cours qui figurent le cas échéant dans ce document se fondent sur des informations publiques et celles de fournisseurs de données que la Basler Kantonbank considère comme fiables. Nous ne pouvons garantir ni l'intégralité ni l'exactitude des données, de leur évaluation ou de leur reproduction, et aucune déclaration ne peut être interprétée comme une garantie. La banque ne répond ni des pertes ni des manques à gagner susceptibles de résulter de l'utilisation des informations figurant dans cette publication. Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps sans préavis l'opinion exprimée ici. Les informations relatives aux placements développées dans le présent document pourraient ne pas convenir à certains investisseurs, selon les objectifs et l'horizon de placement ou le contexte global du dépôt ou du portefeuille d'un client. Nous recommandons aux investisseurs de solliciter l'avis d'un conseiller en placement avant toute décision d'investissement.